Fr. 4° 31785
Cau
Fr
25873

SERMON

SUR

LA PAIX,

POUR UNE ASSEMBLÉE DE PROVINCE.

Par M. l'Abbé de SIRAN, *Vicaire-Général de Mende & Abbé d'Issoire.*

ÉDITION corrigée par l'Auteur.

M. DCC. LXXXIX.

THE NEWBERRY
LIBRARY

EPITRE DÉDICATOIRE;

A NOSSEIGNEURS LES PRÉLATS, ET A MESSIEURS LES BARONS, MAIRES, CONSULS ET DÉPUTÉS des Dioceſes du Languedoc, aſſemblés par ordre du Roi à Montpellier.

NOSSEIGNEURS ET MESSIEURS,

J'Ai l'honneur de vous offrir le Sermon que je devois avoir celui de prêcher devant vous.

Quelque jugement qu'on porte de ce diſcours, les circonſtances me privent de

l'avantage que j'aurois trouvé à ne point le faire imprimer. Je ſens le premier, qu'il étoit peu digne de fixer l'attention d'auditeurs auſſi familiariſés que vous, avec des chefs-d'œuvres d'éloquence ſur le ſujet que j'y traite; combien moins méritera-t-il d'obtenir l'indulgence de mes lecteurs?

Peut-être aurois-je perſuadé à ceux-là, & parviendrai-je encore à convaincre ceux-ci : que je reſpecte & chéris la religion, mais ſans fanatiſme; que je tiens au Clergé, ſans diſſimuler les abus qui y regnent; que j'honore la Nobleſſe, ſans adopter les prétentions chimériques de quelques-uns de ſes Membres?

On y verra : que je ne parle qu'avec amour & vénération du Roi; bien éloigné de lui attribuer une autorité deſpotique, qui ne pourroit qu'affoiblir ces doux ſentimens, & que rejettent également ſon équité & ſa ſageſſe : que je me montre

par tout ſoumis aux Loix qui nous gouvernent, malgré les vœux que je crois permis pour en obtenir de meilleures : que je rends à leurs Miniſtres le tribut d'eſtime dû à ce Sacerdoce civil, ſans les ſuppoſer infaillibles, mais auſſi ſans exagerer leurs foibleſſes, au moment où les expreſſions manquent pour célébrer leur conduite héroïque.

Enfin, on y reconnoîtra : que le bonheur de la Nation, ſur-tout de ce qui n'y eſt que malheureux, du peuple, eſt l'objet auquel ſeul je rapporte les Loix, les réformes & tous les projets, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui n'a promulgué ſon Evangile, que pour la félicité commune de tous les hommes, & principalement des plus petits.

Quand à votre adminiſtration, NOS-SEIGNEURS *&* MESSIEURS, *ſi je ne lui ai pas prodigué le tribut d'éloges, que tant d'autres Orateurs avoient cru com-*

mandé par l'uſage, je me ſuis auſſi ſévérement refuſé à prêter la voix Evangélique à des critiques, qu'il n'eût pas été ſans inconvénient de rappeller dans la Chaire de vérité, où la diſcuſſion en étoit interdite.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect,

NOSSEIGNEURS & MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur,
L'Abbé de SIRAN.

SERMON
SUR LA PAIX.

Quærite pacem civitatis ad quam transmigrare vos feci; quia in pace illius erit Pax vobis.

Cherchez la Paix de la ville dans laquelle je vous ai placés, parce que c'eſt dans la Paix dont elle jouira, que vous trouverez la vôtre.

Jérémie chap. 29, verſet 7.

MONSEIGNEUR †.

C'Eſt donc tout à la fois un précepte divin, autant qu'un conſeil de la raiſon & un ſentiment de la nature, Meſſieurs, de chercher à procurer la paix, & de contribuer au maintien de l'ordre, dont elle eſt inſéparable, par-tout où les liens de la ſociété nous

† Mgr. l'Evêque de Montpellier officiant.

attachent, dans tous les lieux dont le différent état eſt capable d'altérer la diſpoſition de notre ame; entre tous ceux qui, joints par des nœuds communs & indiſſolubles, forment cette grande cité dont nous faiſons partie; au fonds de notre cœur d'abord, au milieu de ce Peuple que nous portons tous en nous mêmes, & avec lequel il nous eſt bien ſouvent ſi difficile de vivre.

Comment, en effet être heureux, ſi on ne l'eſt avec les habitans du même Ciel qui nous a vu naître, ou ſous lequel l'intérêt & l'ordre de la ſociété nous réuniſſent! Le vrai Dieu ſera-t-il ouvertement méconnu, ſans que les attaques de l'impiété, qui frondent le culte qui lui eſt dû, alterent la tranquillité des hommes contenus ou raſſurés par l'œil de ſa vigilance! Qu'on eſſaye de ſubſtituer les délires de l'imagination aux idées généralement reçues; quels troubles ne verra-t-on pas réſulter du choc de la raiſon & de la folie! que la nature ſoit outragée par des ſentimens & des actions qu'elle condamne; qu'elle félicité, quel calme peut-on ſe promettre dans une dépravation auſſi monſtrueuſe!

Ainſi donc les hommes, ſortis des mains de Dieu, éclairés de ſa lumiere, unis par des beſoins communs, ne ſauroient être heureux, ſans adorer de concert l'Etre Suprême qui s'eſt plu à imprimer ſur eux les marques d'une filiation divine; ſans prendre la raiſon pour guide; ſans ſe conduire les uns envers les autres par les premiers principes gravés dans tous les cœurs, & auxquels ne ceſſe de rappeller la voix puiſſante de la nature. Ainſi raſſemblés dans une même ville, dans une même province, dans un même Royaume, point de repos, point de bonheur, point de paix, ſi fermement attachés à la vraie Religion qu'ils ont l'avantage de connoître, & à l'ordre politique auquel ils ſont aſſujettis, tous les Citoyens ne concourent de toutes leurs forces, ſuivant la meſure & la proportion du rang qu'ils occupent dans une grande famille, à la conſervation des Loix Religieuſes & Civiles.

Voilà où je place le patriotiſme, dont je crois bien plus eſſentiel dans les circonſtances de retracer les devoirs, que d'analyſer la Nature, & de rechercher les cauſes.

Chrétiens, travaillez donc, à procurer

la paix, par votre zèle pour la religion que vous professez ; c'est pour Jérusalem sur-tout que le Prophête Roi la désiroit avec tant d'ardeur, & la demandoit avec tant d'instance : *Quærite pacem Civitatis.*

Citoyens, cherchez à l'assurer & à l'établir sur des bases inébranlables, par votre attachement au gouvernement sous lequel vous vivez ; tant qu'il jouira des douceurs de la paix, vos jours s'écouleront dans le calme & dans l'abondance qu'elle procure, *Quia in pace illius erit pax vobis.*

Esprit saint, esprit de paix, esprit de charité, seul vous pouvez remplir nos cœurs de ces doux sentimens ; nous implorons vos lumieres & vos dons par l'interceſſion de la Mere de ce Divin Sauveur, promis aux hommes comme Prince de Paix ; duquel la naissance fut célébrée au plus haut des Cieux par la proclamation de la Paix ; dont la vie ne cessa d'offrir des exemples & des leçons d'amour pour la Paix ; qui se livra à la mort pour pacifier la Terre & les Cieux ; qui, ressuscité, ne crut pouvoir mieux se faire reconnoître de ses Disciples, qu'en leur annonçant la Paix ; & qui, prêt à retourner à

ſon Pere, légua la paix aux hommes, comme le gage le plus précieux de ſa tendreſſe pour eux & de ſon amour : *Ave Maria.*

PREMIER POINT.

Lorſque la Religion eſt aſſiſe ſur le Trône, lorſqu'elle préſide à tous les devoirs, & qu'elle eſt liée à tous les événemens, difficilement peut-elle être ébranlée, ſans que l'autorité chancele, ſans que l'ordre ſoit troublé, & ſans que la chaîne qui unit tous les états ſoit rompue.

Je parle ici de la vraie Religion, &, par conſéquent, de la ſeule digne de ce nom. Car, ſans examiner juſqu'à quel point une fauſſe religion pourroit concourir au bonheur public & à la tranquillité des Empires ; quel appui l'erreur & le menſonge ſauroient prêter à l'autorité du Prince ; quelle reſſource l'ordre & les loix néceſſaires trouveroient encore dans des fables & des chimeres ; quelle ſtabilité des établiſſemens humains emprunteroient des fictions d'autres hommes ; quel frein ajouteroit à celui de la Police civile une religion qui ne comman-

deroit pas aux consciences, qui ne montreroit ni un Dieu vigilant, ni un Dieu vengeur, ni un Dieu rémunérateur ; il suffit de considérer tous les avantages que présente pour la conservation de la Paix, la Religion Sainte, qui nous est venue du Ciel; une dans son principe, c'est Dieu même dont elle émane; une dans son Empire, c'est à tous les hommes sans exception & sans distinction qu'elle commande l'observation de ses préceptes; une dans la fin qu'elle se propose, elle n'a que leur bonheur & leur félicité en vue.

Dieu seul avoit créé l'homme à son image & à sa ressemblance, & s'il est impossible de supposer qu'il l'eût tiré du néant, & placé sur ce vaste globe sans quelque grand motif ; à lui seul donc appartenoit aussi de l'éclairer sur sa destinée, de l'instruire de ses devoirs, & de le tourner vers l'objet dans lequel seul il devoit, au milieu de ses agitations, de ses peines, & de ses perplexités, trouver un appui fixe & immuable.

Aussi, à peine est-il sorti de ses mains, qu'il lui prescrit le culte qu'il exige. Les

préceptes, les cérémonies, les ſacrifices ſont en petit nombre, ſimples & faciles. Un cœur droit, une ame pure, un eſprit dont rien n'avoit altéré les facultés élevoient ſans peine l'homme juſqu'à l'auteur de ſon être, ou plutôt le tenoient ſans ceſſe dans une douce habitude de contempler ſes perfections, de l'aimer & de l'adorer. Heureux état, dont la durée fut trop courte, & dont le péché, qui vint le troubler, effaça trop profondément les traces, pour que rien ait pu nous en conſerver l'hiſtoire!

L'homme innocent n'a fait que paroître; il eſt pécheur, & il lui faut des moyens d'expier ſon crime; ſon entendement eſt obſcurci, ce n'eſt que par une ſuite de commandemens qu'il ſera rappellé à ſes devoirs; il eſt aſſujetti aux ſens; les choſes ſenſibles ſeules pourront dorénavant le conduire, comme par la main, juſqu'à celui qui les a créées. Il languit dans ce triſte état, & les crimes dont il ſe ſouïlle, les erreurs dans leſquelles il tombe, les égarements monſtrueux, auxquels il eſt entraîné, obligent Dieu à ſe repentir d'avoir fait l'homme, & à ſubmerger ſa race coupable.

Exempts de la contagion générale, quelques juſtes ſont conſervés ; mais, hélas ! Bientôt criminels, ils ſont dignes des mêmes châtiments. Dieu ne les employera plus, il la promis; il va ramener le genre humain à lui par des préceptes. Effacés des cœurs corrompus, ils ſeront gravés ſur la pierre.

Loi juſte, loi bonne, loi ſainte, mais qui ne conduit rien à la perfection: Figure d'une loi plus parfaite, elle la rend néceſſaire, elle l'annonce, & elle prépare à la recevoir.

C'eſt Dieu qui avoit écrit ſes loix dans le cœur de l'homme, en le formant à ſon image ; c'eſt lui qui du haut du Mont-Sinaï, au milieu des foudres & des éclairs les lui avoit données de nouveau ſur des tables ; c'eſt Dieu encore qui va ſe faire entendre.

Mais ce n'eſt plus environné de l'éclat de ſa puiſſance, qu'il vient parler aux hommes ; c'eſt par l'amour, & non par la crainte, qu'il veut dominer dans leur cœur; & puiſque le péché a dégradé l'homme, de telle ſorte, que la loi naturelle & la loi

écrite n'ont ſervi qu'a lui montrer ſa foibleſſe; puiſqu'il n'a ſçu que devenir de plus en plus prévaricateur & coupable ; c'eſt dans cet état , qu'indigne & incapable de s'élever juſqu'à Dieu, il voit enfin Dieu même deſcendre & s'abaiſſer juſqu'à lui.

Que les erreurs ſe diſſipent , que les preſtiges diſparoiſſent , que tous les préjugés s'anéantiſſent, c'eſt la vérité même qui ſe manifeſte , & qui va éclairer le monde. Elle paroît , elle emprunte la propre forme de l'homme ; mais l'accompliſſement de toutes les prophéties en la perſonne de cet homme ; mais ſa ſageſſe, ſa puiſſance , ſes miracles, montrent à l'Univers étonné un Dieu, qui ne voile Sa Majeſté, que pour joindre les exemples aux paroles dans les leçons qu'il vient donner à la terre.

C'eſt donc le créateur de l'homme qui ſera toujours ſon Légiſlateur , & qui va publier les Loix les plus parfaites, non plus pour un ſeul peuple , mais pour tous les hommes, dont il avoit ſi long-temps eſſayé les forces & éprouvé l'obéiſſance.

Ah ! Je la reconnois cette légiſlation Divine ſi long-temps déſirée , annoncée par tant

d'oracles, & réſervée à des temps fortunés ; je la reconnois aux grands caractères par leſquels elle ſe manifeſte, à la douceur, à l'accord, à la ſageſſe de ſes préceptes, qui ſont adreſſés à tous les hommes, pour établir entre eux cette égalité, qui doit leur rappeller ſans ceſſe, qu'ils n'ont eu qu'une même origine, qu'ils n'ont ici bas qu'une même deſtinée, & qu'ils n'auront qu'une même fin.

Que ne puis-je me livrer à l'analyſe de tant de maximes conſolantes répandues dans l'Evangile, deſtiné tout entier à rendre l'homme heureux dans quelque poſition qu'il ſe trouve, & à l'exciter par les motifs les plus puiſſants à la compaſſion, à la bienfaiſance, & à l'amour le plus tendre pour ſes ſemblables !

Mais réduit par les bornes dans leſquelles ce diſcours eſt renfermé, à ne rappeller qu'en peu de mots tous les biens que la Doctrine de Jéſus-Chriſt, notre Divin maître, a verſé ſur la terre ; où trouverois-je des expreſſions plus propres à remplir ce grand objet, que celles dont ſe ſervoit pour relever les avantages de cette Religion, aux pieds du trône, & à la tête d'une des plus reſpectables aſſemblées

blées du Royaume, ce Prélat que vous aimés toujours a entendre, que vous reconnoîtrés si aisement à la noblesse du stile, & dont les moindres paroles délassent l'esprit fatigué & réveillent l'attention.

„ Quand la Religion Catholique (disiés „ vous dernierement au Roi, Monseigneur) „ * s'établit dans les Gaules, elle ne dut qu'à „ la persuasion la rapidité de ses progrés. „ Elle employa sa premiere influence à „ adoucir les mœurs d'une nation fiere de son „ caractere & de ses victoires, mais non encore policée. C'est la Religion qui forma „ les liens qui unirent les Gaulois & les „ Francs ; C'est elle, qui toujours dominante „ & toujours salutaire, apprit aux Souverains „ les droits de l'humanité ; C'est elle qui sus„ pendit la fureur des guerres ; c'est elle „ qui délia les chaînes de la servitude, & „ qui conserva les restes précieux des arts, „ des sçiences, & des Lettres. „

Si je sors de l'enceinte des Gaules pour suivre la Religion Chrétienne d'un Pole à l'autre, je retrouve dans ce tableau énergique l'histoire de tous les avantages qu'elle a procuré à L'Univers. A ce portrait majestueux

* Mgr. l'Archevêque de Narbonne, Président.

de ſon introduction dans nos contrées, ne vous a-t-il pas ſemblé, Meſſieurs, la voir étendre par-tout les doux liens d'une fraternité générale ; confondre les rangs & anéantir les diſtinctions aux pieds de ſes Autels, effrayer le riche en lui montrant les dangers de l'opulence, & des biens qu'il n'a reçu que pour aſſiſter l'indigence ; conſoler le pauvre & ceux qui ſont dans l'affliction, par cette doctrine nouvelle, qui place dans la miſere & dans les larmes les ſemences fécondes d'une éternité bienheureuſe ; détacher les uns des biens & des grandeurs que le monde recherche par une peinture frappante de leur néant & du vuide de leur poſſeſſion fugitive ; dedommager les autres de leurs privations & de leurs ſouffrances, par la ferme eſpérance & l'attente ſolide du ſeul bonheur qui ſoit digne du cœur de l'homme ?

En ſuivant dans une deſcription ſi ſublime les progrès rapides de cette Religion bienfaiſante, vous avez aperçu d'abord la profondeur de ſes préceptes, l'elévation de ſes maximes, le choix des moyens admirables par leſquels elle a ſu établir à jamais ſur des fondements inébranlables la Paix Générale de l'Univers. Auſſitôt ſe ſont préſentées à

votre esprit les récompenses assurées à la vertu ; les peines, appanage inévitable du vice ; l'excellence de cette morale qui met l'amour de ses semblables au dessus de toutes les vertus, en prescrivant pour regle de ce sentiment l'attachement qu'on se doit à soi-même ; le précepte du Seigneur, par dessus tous les autres ; qui ordonne l'amour du prochain sans distinction de Nation ni de pays, de libres ou d'esclaves ; d'amis ou d'ennemis ; l'heroïsme de cette Charité tendre & compatissante pour ses freres, dans laquelle est placé l'accomplissement de la loi entiere, le seul moyen facile & efficace d'appaiser la justice Divine, & d'effacer la multitude des offenses envers un pere commun.

C'est ainsi, que je n'ai eu qu'à emprunter les paroles de l'illustre Président de cette auguste assemblée, pour vous donner un abrégé plein de force & de précision de cet Evangile destiné à éclairer, à consoler, à gouverner le monde ; de ce testament d'un Dieu de paix qui ne respire par-tout qu'amour, Concorde, charité universelle ; de cette législation parfaite qui conduit les hommes au bonheur & à la Paix du Ciel, par le bonheur & la Paix de la terre.

Oui, mes freres, tels ſont les biens que devoit nous apporter la Religion Chrétienne : C'eſt à ces fruits auſſi que je la reconnoitrai, par-tout où l'on ſe conformera à ſon eſprit, par-tout où l'on ſuivra ſes maximes. Et, ſi ſous ſon regne, l'homme aſſervit encore ſon ſemblable ; ſi le fléau de la guerre déſole encore les nations ; ſi la ſoif de l'or & des richeſſes produit encore tant de crimes ; ſi l'homme tend à l'homme ſes embûches ; ſi la ſociété eſt troublée par tant de forfaits ; ſi l'union conjugale eſt encore violée ; je frémis & je dis comme autrefois un grand apologiſte de la Religion, les auteurs de tant d'abominations ne furent jamais Chrétiens, où ils ont ceſſé de l'être.

Seroit-il poſſible en effet, de rendre l'Evangile complice des déſordres, & des fureurs, dont ſes préceptes, ſes maximes, ſon eſprit ne tendent qu'a détruire le germe & a tarir la ſource ? Non. Lorſque ces horreurs & ces barbaries ont oſé ſe produire ſous l'Etendart de la Religion ; quand les coupables de tant d'atrocités n'ont pas craint de profaner ſon nom & de la ſouiller par la conſécration de leurs funeſtes victoires ; honteuſe de ces excès, quoiqu'elle en fut innocente,

elle n'a ceſſé de les déſavouer, de les condamner, & de les proſcrire.

Ses Armes, ſes ſeules armes, ſont la douceur, la perſuaſion, les exhortations, les inſtructions, le devéloppement des avantages attachés à l'obſervation de ſes préceptes. A-telle la douleur de voir tant de fois des Jacob & des Eſaü combattre & ſe déchirer dans ſon ſein ? Conſternée, comme la tendre Rebecca, de ces horribles diſſenſions, ſes ſentimens ſe manifeſtent par ſes regrets & par ſes larmes. Jamais elle n'a voulu, jamais elle n'a cherché a étendre ſes conquêtes par la contrainte & par la violence. Que, malgré ſa réſiſtence, des moyens ſi contraires à ſon eſprit ayent été employés pour ranger en apparence des peuples entiers ſous ſes loix, elle a dit en gémiſſant aux faux zelateurs de ſa gloire : en multipliant ainſi mon peuple, vous n'avés rien ajouté à ma joie ni à mon allégreſſe ; *multiplicaſti gentem, non magnificaſti lætitiam.*

Et ce caractère diſtinctif du Chriſtianiſme, diſons-le à la gloire de la Religion Catholique, quelque honte qui doive rejaillir de là ſur ceux de nos freres, de nos compatriotes, de nos auteurs qui, (en faiſant pro-

feſſion de lui appartenir, ſe ſont ſouvent ſi fort éloignés de ſes maximes,) ce caractère de douceur, de toléranee, d'amour pour tous les hommes, c'eſt la Religion Catholique qui, au-deſſus de toutes les Sectes ſe glorifiant auſſi d'être Chrétiennes, a eu le rare avantage de le conſerver comme ſon Patrimoine.

Approfondiſſez ſes dogmes, méditez ſa morale, étudiez ſes annales & ſon hiſtoire; & vous y reconnoîtrez l'oppoſition la plus marquée entre ſa doctrine, ſes exhortations, ſa pratique, & ces guerres cruelles, ces affreuſes perſécutions, ces horribles maſſacres, par leſquels on a vu tant de fois des hommes, des Chrétiens, aſſouvir & ſatisfaire leurs haines, leurs vengeances, leur ambition, ſous le nom ſacré de la Religion, en verſant le ſang de leurs freres & de leurs ſemblables.

L'Egliſe ne ſollicite ni le glaive qui détruit, ni l'oppreſſion qui ſéduit, ni la violence qui entraîne. Autant elle deteſte & pourſuit l'erreur, autant elle chérit & recherche tous ceux qui en ſont les victimes infortunées, ſoit par les effets de la ſéduction, ſoit par le malheur de leur naiſſance. Qu'on ceſſe donc de calomnier les efforts de

ſon zèle, pour la conſervation des prérogatives qui appartiennent excluſivement à une religion, devenue celle de l'Etat & de la Nation, depuis qu'elle monta avec Clovis ſur le Trône. Qu'on ne confonde plus une réclamation légitime & naturelle de ſes privilèges, avec une oppoſition barbare & injuſte à ce que des hommes, quelle que ſoit d'ailleurs leur croyanee, ſoient maintenus dans tous les droits de la ſociété & de la nature. Jamais ils n'en euſſent été privés, ſi l'on eut écouté ſa voix, & imité ſa charité & ſa patience.

Qu'ils jouiſſent donc également tous nos Concitoyens, tous les zélés patriotes, tous les fideles ſujets, qu'ils jouiſſent des biens précieux dus a ces qualités, & dans leſquels il eſt honteux qu'on ait eu à les rétablir. Que nos freres errants connoiſſent dorénavant les doux noms de Pere & d'Epoux; que leurs enfants n'ayent pas à rougir de leur naiſſance; qu'ils n'ayent plus de ſujet, pas même de prétexte de calomnier l'Egliſe & d'accuſer l'Etat.

Nous nous en féliciterons aux pieds de ces autels, dont nous verrons toujours avec joie écarter les profanations & le parjure. C'eſt

ſur-tout par ce motif, ſi puiſſant ſur des ames religieuſes que le Clergé de France, repréſenté en partie par pluſieurs des grands Prélats ici préſents, vient d'applaudir aux pieds du Trône, par l'organe éloquent du Préſident de ſes aſſemblées & de la notre, à ce bienfait d'un Prince juſte envers des hérétiques, hommes, François & Chrétiens comme nous. A ces titres ſacrés, pourrions nous leur envier le bonheur de participer à tous les avantages de la proſpérité de l'Etat, lorſqu'il va devoir à l'un d'entre eux ſa régénération, ſa ſplendeur & ſa gloire ? Et qui peut connoître d'ailleurs les voies ſecrètes des miſéricordes du Seigneur ſur ce vaſte Royaume ? Qui ſçait s'il n'eſt pas dans les décrets de ſa Providence, de nous conduire à l'unanimité du culte religieux, par la douce habitude d'un intérêt commun au bien de l'Etat, & d'un concours égal à la reſtauration de la choſe publique ?

En attendant donc, mes freres, qu'il plaiſe à la bonté Divine de combler les ruines d'Iſraël, & de réunir les enfants diſperſés, pour lui rendre avec nous une hoſtie de louanges & un ſacrifice d'action de graces dans ſes ſaints Temples, pénetrons nous de plus en

plus de l'Esprit de charité que notre sainte Religion respire. Plaignons, déplorons les égarements de tous ceux qui ont le malheur de l'ignorer ou de la méconnoître ; mais aimons tous les hommes. C'est ainsi que nous pouvons & devons chercher a procurer la Paix par la pratique d'une Religion, ouvrage de Dieu seul, qui ne l'a mise à la portée de tous les hommes que pour les rendre tous heureux. C'est ainsi, que nous serons excités à assurer encore cette Paix par l'attachement le plus inviolable à la tranquillité de l'ordre civil, ne fut ce que pour notre propre avantage. *Quia in pace illius erit pax vobis.*

C'est ma seconde Partie.

SECOND POINT.

La Paix des Etats repoſe uniquement ſur la félicité publique ſur le bonheur des peuples. Ce n'eſt ni la puiſſance du Souverain, ni l'étendue de ſes poſſeſſions, ni l'immenſité de ſes revenus qui doivent la procurer ou la garantir. Ses tréſors peuvent devenir des inſtruments de corruption ; la multitude des provinces à régir, en partageant ſes ſoins, doit en diminuer l'efficacité ; un pouvoir ſans bornes ne ſauroit manquer tôt ou tard de s'appeſantir ſans meſure.

Que des Loix ſages aſſurent donc les droits du ſouverain & des ſujets ; qu'en marquant des limites inconteſtables, elles préviennent les combats dangereux entre l'autorité qui, après avoir tout eſſayé ſe permet tout, & l'eſclavage qui, après avoir tout abandonné en vient à refuſer tout ; que ne commandant que ce qui eſt juſte, elles ne laiſſent aucun prétexte à la déſobéiſſance ; qu'en maintenant tous les citoyens dans leurs droits, elles les intéreſſent tous à les réclamer & à les défendre ; qu'établiſſant les raports d'égalité, qui doivent unir toutes les conditions, elles en faſſent d'autant mieux admettre &

reſpecter les ſeules diſtinctions légitimes : Telles ſont les véritables ſources de la concorde, de la Paix & de l'Union, Bazes inébranlables de la ſtabilité des Empires.

Ou les trouver ces Loix ? ſi ce n'eſt dans le Réſultat d'une autorité qui commande à tous, dans une généralité qui exclue toute exception, dans la félicité que procurera l'obéiſſance. C'eſt à dire, que les Loix de l'Etat pour être juſtes & utiles, doivent, ſemblables à celles de la Religion, préſenter unité de volonté dans le commandement, dans la ſoumiſſion & dans leur objet. Alors d'un conſentement unanime aux loix, d'un aſſujétiſſement général aux loix, d'un avantage commun à être régi par les loix, ſe forme dans tous les cœurs un ſentiment profond de reſpect & d'attachement pour elles.

C'eſt ainſi que dans les premieres aſſemblées Nationales, qui furent le berceau de cette Monarchie, l'on voyoit nos ancêtres guerriers approuver les loix en frapant ſur leurs armes, ou les rejetter par un doux murmure ; exercice martial d'un droit de concours, de vérification, d'acceptation libre, qui ſe perpetue & ſe retrouve toujours, & dans les aſſemblées devenues moins nombreuſes,

& dans les Conseils de nos Rois ou la législation se prépare, & dans les Cours Souveraines, qui en ont fidélement conservé le Dépot, pour ne le remettre qu'entre les mains de la Nation.

Voila comment ont été votées nos meilleures Loix ; &, si quelques unes des vues profondes de nos peres sont encore au rang des projets, si quelques abus ont échapé à leurs recherches, si l'expérience & les lumieres ont ajouté aux connoissances qu'ils nous ont transmises ; le moment est venu, le vœu général l'apelle, la Justice & la Sagesse du Roi le promet & l'accèlere, ou le bien oublié & négligé sera fait, ou les plans utiles seront tracés & suivis, ou la paix, trop longtemps alterée dans l'ordre civil, sera parfaitement rétablie.

Là, un même esprit de Patriotisme & d'enthousiasme pour le salut de l'Etat animant à la fois tous les ordres, rien ne sera impossible. C'est dans le sentiment Chrétien & social qu'est la source de tous les biens, c'est dans l'esprit exclusif & personel qu'est la racine de tous les maux. Nul obstacle à vaincre, nulle difficulté qui retarde une marche rapide vers la prospérité générale, lorsqu'as-

ſemblés, pour traiter de la cauſe commune, tous les citoyens oublient à l'envi à qu'elle claſſe ils ont appartenu, ou ne s'en ſouviennent que pour renoncer à tout privilège qui ſeroit préjudiciable à la choſe publique.

A ce ſeul mot de privilèges, que de cœurs ſont émus, que d'eſprits ſont agités ? Ici, je vois éclater auſſitôt des ſentimens généreux & patriotiques; là, les préjugés les plus dangereux ſe réveillent. Les uns réclament les privileges comme les ſoutiens de l'Etat, tandis que d'autres les condamnent comme lui étant infiniment préjudiciables. Des définitions juſtes & préciſes, des idées diſtinctes ſur leur nature, doivent réunir aiſément tous ceux qui ne cherchent que la vérité & la juſtice; & il ne faut qu'abandonner à leurs remords, ceux qui ne veulent les enviſager que ſous le rapport de leur bien être, iſolé de celui de la ſociété entiere.

Si je conſidere les privilèges comme une exemption des charges les plus juſtes, comme un droit de violer impunément les Loix, comme un prétexte de ſe diſpenſer des devoirs, dont le poids doit accabler une claſſe, a meſure que des individus, des corps entiers parviennent à s'en affranchir, comme des

ſauve-gardes perſonelles, communes, ou locales contre l'autorité des loix qui pourſuivent les crimes, puis-je héſiter à les regarder comme deſtructeurs de la ſociété, & comme le plus grand obſtacle à cette Paix déſirable qui doit naître de l'union de tous ceux qui la compoſent ?

Mais s'agit-il de ces droits ſacrés qui n'ont que le nom de Privilege, tels que ceux de regler ſoi-même la portion dont l'on doit contribuer aux ſervices publics, de n'être grevé d'aucune charge arbitraire, d'être jugé par ſes Pairs, d'avoir des Magiſtrats fixes; je ne retrouve de ſemblables Privilèges dans le Clergé, dans cette Province, dans les premieres Cours de Juſtice, dans les municipalités, que comme des reſtes vénérables de l'ancien droit de tous les Francs : Ce ſont des monuments précieux de ces ſiecles que nous appellons barbares, & qui plus voiſins de la légiſlation primitive, en avoient d'autant plus conſervé les premiers caractères, qu'ils avoient parcouru moins de dégrés pour en deſcendre. Ce ſont les droits du genre humain, qui ne ſont devenus des privileges pour quelques uns, que par la dégradation des autres.

Laiſſons donc le mot, dénaturé par des acceptions ſi oppoſées, & ne parlons ici des privileges, qu'en les enviſageant comme le droit de ne pas concourir à ſupporter des charges ſi néceſſaires, que celui, qui cherche à s'en exempter, ſeroit lui-même en danger, ſi elles n'étoient remplies par d'autres individus de la ſociété dont il eſt membre.

Ce ſont de tels privilèges que, ni l'antiquité dont ils ſe vantent, ni l'autorité dont ils ſe diſent l'ouvrage, ni le titre auquel ils ont pu être acquis, ni les ſervices qu'ils rappellent, ni le nom où le caractère de ceux qui les poſſedent, ne ſauroient garantir de la proſcription.

Mais non, ils ne ſeront arrachés à perſonne; le patriotiſme le plus pur & le plus éclairé anime aujourd'hui tous les ordres de l'état; & lorſque du haut du trône, un Roi qui ne conſulte que ſon cœur & les principes a dit à ſes ſujets: qu'il ne vouloit pas *déroger aux privilèges des provinces*, pour augmenter ſon pouvoir, eſt-il un ſeul membre de l'état, aucun corps, aucune province qui osât réclamer des privilèges nuiſibles & préjudiciables à d'autres parties de la Monarchie? Tandis qu'un Roi juſte dé-

clare : qu'*il ne veut établir aucune impoſition ſans le conſentement des Etats-Généraux ;* eſt-il quelque individu de cette nation, qui osât voter la charge de l'impot pour les autres, & en réclamer à la fois l'éxemption pour lui même ? Enfin au moment ou un Roi ſage vient d'annoncer : qu'il veut *confier à la Nation l'exercice de tous les droits qui lui apartiennent* ; qui oſeroit s'iſoler de cette Nation, qu'un heureux concert, la plus grande union, une harmonie parfaite dans l'exercice de ſes pouvoirs, peuvent ſeules rendre à jamais puiſſante & heureuſe.

Auſſi, ſans parcourir toutes les eſpeces de privilèges, pour en faire remarquer l'injuſtice, les inconvénients & les abus, il ſuffit, pour en détacher des hommes juſtes & ſenſibles, d'obſerver un vice commun à tous : c'eſt qu'ils peſent ſur la partie la plus malheureuſe, ſur la portion la plus utile de la ſociété, le peuple ; ſur ce Peuple, dont les bons Rois ſe glorifient d'être les Peres ; dont les bons Citoyens ne prononcent le nom qu'avec intérêt ; pour lequel il eſt devenu du bon ton & comme de mode de paroître s'attendrir, tandis que de tous côtés on abuſe, pour l'opprimer, de ſa crédulité,

de

de ſon ignorance & de ſa foibleſſe, recommandations ſi puiſſantes auprès des âmes compatiſſantes.

La Religion le conduit-elle ce Peuple dans nos Temples ? Là, trop ſouvent, des trafiquants ſacrilèges des choſes les plus ſaintes, dreſſeront des embûches à ſa piété, tromperont ſa confiance, établiront des Tributs & fonderont leur luxe ſur ſa ſuperſtition & ſa crédulité. Va-t-il réclamer la Juſtice, eſt-il forcé d'interroger les organes des Loix ? Ah ! c'eſt aux portes, ſur le ſeuil de ſon ſanctuaire, que l'on tend toute ſorte de piéges à ſon ignorance, & que ſa ſubſtance eſt dévorée avec plus d'avidité que le pain dont on ſe nourrit : *Devorant plebem ut cibum Panis*. Pſ. 52.

Que les maladies, les infirmités, la caducité, le forcent à entrer dans ces aſiles, qui montrent au-dehors juſqu'au luxe de la charité, Hélas ! combien de victimes de leur foibleſſe y ſont immolées par les mains de l'avarice, de la dureté & de la barbarie ?

C'eſt donc parce que, religieuſe & laborieuſe, elle manque pourtant d'appui, de lumières & de ſecours, cette claſſe intéreſſante de l'Etat ; que, grace aux privileges prodigués aux autres, on aſſoira l'impôt ſous

toutes les formes, ſans meſure, comme ſans proportion, ſur ſon travail, ſur ſes ſueurs, & ſur ſon induſtrie. Elle ſera forcée d'arracher à ſes beſoins, ce que les autres refuſent de retrancher à leurs ſuperfluités. Seule encore elle fournira les ſoldats, les matélots, les corvées publiques & particuliéres. Dans ſon ſein on forcera l'indigence à garantir la valeur des perceptions de toute eſpece, aſſiſes ſur la miſere qu'elle renferme; & à ſe rendre caution des créances que le Fiſc, le riche propriétaire, & le praticien dévorant ont établi à l'envi ſur le pauvre payſan, *qui leur met le pain à la main*; ſuivant l'expreſſion ſimple, mais énergique, du bon Roi qui mérita le ſurnom glorieux *de Pere du Peuple.*

Ah ! ſi je parcourois tous les accidens, tous les fléaux, toutes les infortunes, auxquels t'expoſent encore ſi fréquemment l'aſſerviſſement & l'état d'oppreſſion auxquels t'ont réduit, pauvre peuple, l'orgueil, la dureté, les privilèges des autres claſſes; je montrerois ſous tes chaumieres des peres malheureux, à qui l'on arrache la chétive portion de leurs récoltes, qui ſembloit enfin devoir leur reſter, pour fournir durant la

saiſon ſtérile un pain groſſier, détrempé dans des larmes ; *Tranſiit meſſis, finita eſt æſtas ; & nos ſalvati non ſumus.* Jer. 8. J'y ferois voir des meres déſolées, maudiſſant leur fécondité ; jettant des regards de douleur & de pitié ſur les tendres nourriſſons colés à des mamelles taries & deſſéchées par le déſeſpoir & le défaut de ſubſtance ; *Væ prægnantibus & nutrientibus in illis diebus.* J'arrêterois les yeux ſur des troupes innocentes d'enfans, effrayés à la vue d'impitoyables dévaſtateurs de leurs triſtes réduits, & demandant bientôt aux auteurs de leurs jours, avec des inſtances déchirantes pour leur cœur, un pain qu'ils ne trouvent plus ſous leur main, & qu'il n'eſt plus au pouvoir de leurs parens, de leur rompre : *Dixerunt matribus ſuis ubi eſt triticum? petierunt panem, & non erat qui frangeret eis.*

Quelles ſeront donc les reſſources de ces déplorables victimes, dans l'extrêmité à laquelle tant d'exactions les ont réduites ? Que deviendront cet homme ſans aucun moyen de ſubſiſter ; cette femme avec ſes enfans ſans azile ; cette jeune fille, dont rien ne gardera plus, dont tout expoſera l'innocence ? Trouveront-ils dans un travail mercénaire de quoi ſubvenir à leurs néceſ-

sités ? On les y renvoye de toutes parts ; combien peu de personnes charitables se hâtent de leur en procurer l'avantage ? La faim, ce besoin pressant & impérieux, les forcera-t-elle à tendre, pour recevoir l'aumône, ces mains jusqu'alors accoutumées à ne s'ouvrir que pour recueillir un juste salaire de leurs travaux ! A l'instant même, la société qu'ils surchargent, leur imprime une note d'infamie : cette peine qui seroit si juste, si les loix avoient pourvu à ce que personne ne l'encourut que par sa faute.

Ah ! si, tôt ou tard, le désespoir les précipite dans le crime, avec qu'elle sévérité le vol, toujours excusé, & si magnifiquement récompensé, même de nos jours, chez les sangsues & les fléaux de l'Etat, qu'il conduit sous nos yeux aux honneurs & à l'opulence, ne sera-t-il pas puni sur ces malheureux, que le besoin seul en a rendu coupables ? De quel opprobre va achever de les couvrir ces êtres avilis, un libertinage rebutant, auquel ils sont aveuglement entraînés par le défaut de subsistance ; tandis qu'une corruption de mœurs, presque aussi affreuse, ne passe gueres plus, chez les gens du bon ton, que pour une galanterie de mode !

Que la honte enfin ; les remords, le desir d'échapper au supplice, & d'abréger des jours infortunés, portent ces hommes, à charge aux autres autant qu'à eux-mêmes, à l'affreux suicide ; rien n'arrêtera les bras de la Justice : Ses coups tomberont sans ménagement sur les tristes restes d'un frénétique, dont tout s'étoit réuni pour égarer la raison. Et, ce même délire n'est plus qu'une marque de caractere, & un trait de bravoure chez le patricien, dont une folle ambition, ou un faux point d'honneur ont de sang froid armé le bras pour sa destruction !

Quel enchaînement de malheurs & de désastres, où est l'ame sensible qui peut y penser sans frémir ?

Telles sont pourtant les suites trop ordinaires de l'excès des impôts, de la rigueur des exacteurs, de la cupidité des traitans, de l'énormité des frais de justice, des saisies & des séquestrations presque toujours inhumaines & révoltantes, si souvent injustes & tortionaires ; de l'esprit de rapine & de la férocité de cette barbare cohorte de vils praticiens répandus dans les campagnes, ou, non contens de dévaster les moissons comme

des insectes destructeurs, ils ressemblent à ces fléaux plus terribles, dont une partie de la France déplore encore les ravages, qui forcent la terre à refermer son sein, & à refuser ses productions durant plusieurs années.

Grands, riches, François, voilà l'état du Peuple; je ne dis pas dans une autre hémisphère, au-delà des mers & dans les contrées que vous traités de barbares; mais dans ce royaume florissant, mais dans cette province fertile, mais dans les lieux riants que vous habitez.

Vous gémissez au récit des horreurs dont se rendirent coupables les conquérans du nouveau Monde; vous détestez cet affreux préjugé qui assujettit à la tyrannie de l'esclavage une partie de nos semblables, parce qu'ils sont d'une autre couleur que nous; l'idée seule de servitude vous révolte; regardez donc autour de vous; le nom n'y est plus, il est vrai; mais tous les malheurs, tous les effets & toute l'oppression qu'il entraîne y subsistent encore.

Votre compassion ne se porteroit-elle donc sur les malheureux, qu'autant que vous n'auriez aucune part à leur infortune? Ne

vous attendririez-vous que ſur des maux auxquels il vous ſeroit impoſſible d'apporter aucun remede ? Seriez-vous plus touchés du récit que de la vue des miſeres humaines ? & voudriez-vous, en déplorant les cruautés des ſiecles paſſés, demeurer inſenſibles à celles du vôtre ? Qu'elle étrange idée ne donneriez-vous pas dès-lors de cette humanité, de cette bienfaiſance, dont les doux noms vous ſont devenus ſi familiers, & dont le langage ſeul a acquis le droit de vous plaire ?

Qu'il y auroit lieu de craindre, que ces vertus Chrétiennes & patriotiques, chaſſées de vos cœurs, ne fuſſent plus que dans vos eſprits, comme dans un dernier aſyle !

Ah ! mes freres, dirigés par des plus nobles motifs, aimons ſincérement le peuple : cet amour eſt la vertu des grandes ames, c'eſt celle qui éleve & annoblit toutes les autres, c'eſt la plus néceſſaire aux malheureux.

O ! Rois bons & vertueux, Henri IV, Louis XII, c'étoit ce peuple ſur-tout que vous chériſſiez par deſſus tous vos ſujets ; c'eſt vous, dont la ſage conduite juſtifioit cette belle maxime d'un empereur qui la

démentoit si fort par la sienne : Tout ce que perd le laboureur est perdu pour le Prince, *Nobis perit deterior possessor effectus, nobis proficit non gravatus.* Vous aimates le peuple, vous protegeates le peuple, vous soulageates le peuple, & votre nom, consacré par ces sentimens, vit & vivra à jamais chez une nation qui mérita de vous posséder. Il se mêle à nos chants, il préside à nos fêtes ; la joie que le récit de vos actions inspire est pure ; les larmes que le souvenir de vos vertus fait répandre sont douces. Nos peres ont vu vos jours ; sous la bénigne influence de votre regne bienfaisant, ils cultivoient les héritages qu'ils nous ont transmis ; ils vous ont possédé tout entiers ; vous vécûtes avec eux & pour eux ; vous vivez encore pour nous : votre histoire, vos leçons, vos exemples nous restent, & passeront à nos neveux pour l'instruction de tous les Rois. Vos tombeaux n'ont pas besoin de ces monumens factices & périssables de regrets, de deuil général & de douleur exprimés par des bronzes & par des marbres, si souvent les seuls à verser des larmes ; vos mausolées indestructibles sont dans les cœurs des François ; là, sont gravés à jamais votre nom & votre mémoire.

Le Génie de la France erre ſans ceſſe ; & ſur-tout en ces jours, autour de vos ombres ; il plane ſur vos cendres, afin de recueillir votre eſprit, & de le faire revivre pour votre gloire, pour notre bonheur, & pour combler les vœux que vous formiez pour nous.

Tandis, Meſſieurs, que le Prince qui gouverne a annoncé au milieu des Notables de ſon Royaume : qu'il ſe faiſoit *gloire de ſuivre toujours les exemples* d'un de ces grands Rois, *le Chef de ſa branche* ; c'eſt-à-dire, tandis qu'il ne veut s'occuper que de notre bonheur ; lorſqu'à l'envi les unes des autres toutes les Provinces de ce grand Empire ſe diſpoſent à éclairer ſes vues bienfaiſantes, le Languedoc ſeroit-il des moins empreſſés à y concourir ? Il répondra à l'attente générale ; il ſecondera les vœux qui ſe manifeſtent de toutes parts, & ſur-tout à ſes portes, avec tant d'énergie & de ſageſſe.

Le Royaume, tous les ordres de l'État, la nation aſſemblée admireront dans les repréſentans de cette Province, ſi diſtinguée par la vivacité, par les connoiſſances & le génie de ſes habitans, l'élévation, le courage & le déſintéreſſement qui doivent en

être la ſuite. La ſageſſe de leur conduite démentira pour toujours une réputation, malheureuſement trop générale, de légéreté, d'intrigue, & de ſoupleſſe ; & les talens même qu'on nous accorde, ils les ſurpaſſeront par leurs vertus.

Oublions donc, Meſſieurs, dans le choix que nous allons faire de ces repréſentans, les rangs, les dignités & les prétentions, afin de ne chercher que les talents & les qualités néceſſaires pour ſoutenir notre honneur, pour défendre nos droits, & pour traiter les plus grands intérêts. Ce n'eſt ni une certaine habitude des affaires, habitude qui captivant les eſprits ſous les formes, les en rend ſouvent les eſclaves ; ni une eſpece de droit acquis d'être ou de ſe croire au deſſus des autres, ſupériorité qui ne conduit que trop ſouvent à l'inſenſibilité & au mépris envers les claſſes inférieures ; ni une fléxibilité de caractère propre à ſe rapprocher de tous les partis, flexibilité, d'ordinaire plus dangereuſe qu'utile, qui doivent diriger nos ſuffrages.

Cherchons des hommes ; des hommes, qui aient fui les honneurs, ou pour qui ils n'ayent pas été le fruit de l'intrigue, mais

la récompenſe de la vertu ; des hommes, d'une probité auſtère, de mœurs pures, d'une délicateſſe incorruptible ; des hommes, incapables de ſe laiſſer ſéduire, amoureux de leur patrie, & à qui l'avantage de la ſervir paroiſſe une récompenſe aſſez grande pour ne point s'abaiſſer juſqu'à en ambitionner d'autre ; des hommes, dont la réputation n'ait reçu aucune atteinte, dont l'opinion n'ait jamais varié & flotté au gré de leurs intérêts, & dont on ne puiſſe pas dire, qu'ils n'ont été bons aux autres, que lorſque ç'eut été ſans aucun avantage pour eux-mêmes, qu'ils euſſent été méchants.

Qu'une Religion éclairée les diſtingue ſurtout ; & qu'ils ſoient aſſez affermis dans leur foi, aſſez pénétrés de l'eſprit de l'Évangile, pour que la ſuperſtition & le fanatiſme ne puiſſent jamais égarer leur zèle ; pour qu'aucun motif humain ne leur faſſe chercher des tempéramens que réprouve la vraie Religion, eſſentiellement une, invariable & incorruptible. Voilà ceux qui rameneront les beaux jours de la Paix ; voilà ceux que nous devons, moins peut-être que toute autre Province, déſeſpérer de trouver parmi nous, voilà ceux..... Ne devrois-je pas ici,

par un retour ſi naturel ſur l'élite de tous les ordres, reconnoître, qu'il étoit inutile de tracer l'idée des qualités que doivent chercher tous les ſuffrages, lorſque j'aurois pu les montrer réunies dans tant d'illuſtres citoyens, que vous avez dû regarder comme les modéles des portraits que j'ai mis ſous vos yeux ? Mais leur généroſité m'eut déſavoué ; &, enflammés d'amour pour la choſe publique, les membres de cette auguſte aſſemblée, auroient blamé les premiers tout éloge qui auroit eu pour objet de concentrer les recherches dans un cercle étroit, qui, tout illuſtre qu'il eſt, ne contient encore que l'abrégé de nos richeſſes.

Point de claſſe, point de condition, point de lieu de cette vaſte Province où il ne faille porter ſes regards, & qu'il ſoit permis de rejetter ſans examen comme incapable de remplir votre attente. Oſez eſpérer de trouver juſques dans les villes la vertu & la probité preſque reléguées dans les campagnes ; ne déſeſpérés pas non plus de rencontrer encore dans celles-ci des connoiſſances utiles, une élévation au deſſus des préjugés, les vrais principes, plus connus d'ordinaire, mais ſouvent enveloppés de nuages dans les

grandes Cités. Là, vous trouverez des lumieres, ici des vertus ; là, prudence & adreſſe dans les projets, ici candeur & franchiſe dans l'exécution ; là, le brillant de l'eſprit, ici la conſtance & la fermeté du caractère.

Ainſi choiſis avec tant de ſoin & de maturité les repréſentants de cette Province calme & tranquille, je les ſuis de la penſée ces hommes rares, je les accompagne juſques dans la plus auguſte aſſemblée de la Nation. Là, je les vois concourir au retour de la Paix, à l'affermiſſement de la Paix, à la ſtabilité de la Paix, par la ſanction qu'ils donneront aux loix les plus juſtes, par l'abrogation de tous privileges abuſifs, par le choix des meſures les plus ſages pour l'exécution de tout ce qui aura été voté avec la plus profonde réflexion.

Là, s'affermit à jamais l'autorité légitime ; là, elle obtient & s'aſſure cet amour toujours pur & ſincère, lorſqu'il eſt ſéparé de la crainte ; là, ſont prévenus tous les troubles de l'anarchie, ſi funeſtes aux rois, ſi critiques pour les Miniſtres de leurs volontés, ſi pernicieux pour les peuples.

Là s'établit une conſtitution qui mettra le

pouvoir à l'abri des ſurpriſes, les grands à l'abri de la haine & des remords, les ſujets à l'abri des dangers ſouvent preſque inévitables dans le parti de la ſoumiſſion, comme dans celui de la réſiſtance.

Là, je vois imprimer aux Loix un caractère national qui les rend ſaintes & vénérables, un eſprit de ſageſſe & d'unité qui les rend inviolables, une direction conſtante vers la proſpérité de l'état qui les rend chères à tous ſes membres.

C'eſt dans cette aſſemblée, ou notre légiſlation doit être élevée à cette majeſté qui la conſacrera aux yeux de la Nation, que je me plais à conſidérer les citoyens de tous les ordres, reſpectueux & dociles, lorſque diſperſés ils étoient ſoumis à l'empire des loix; fermes & ſupérieurs à tous les préjugés, lorſque raſſemblés & revêtus d'un caractère ſacré, il leur eſt permis de lever le voile qui en couvroit les abus & les vices; de les diſcuter, de les analyſer, de les décompoſer; de les épurer de la rouille qu'elles ont contractée durant la révolution des ſiecles; de les dégager d'une infinité de pieces de rapport informes & incohérantes; d'en détacher, s'il eſt permis de parler ainſi, tant d'incruſta-

tions ſucceſſives qui alterent & défigurent leur beauté primitive.

Jour heureux & mémorable ! où je vois paroître un code de Loix, claires dans leurs diſpoſitions, ſimples dans leurs expreſſions, reſervées dans leurs exceptions ; redoutées par leur juſte & impartiale ſévérité contre les crimes, chéries par leur indulgence, encore plus juſte peut-être, pour les foibleſſes de l'Humanité.

Bientôt les Miniſtres de ces Loix ſalutaires n'auront plus à craindre ni ces erreurs funeſtes qui en allarmant la ſociété, lui portent le double préjudice d'effrayer l'innocence & d'enhardir le crime ; ni ces préjugés d'après leſquels on rend ſi légérement les Magiſtrats ſeuls garants des fauſſes applications, preſque inévitables au milieu du dédale des formes. Des regles ſures, données à l'auguſte Miniſtère des organes des Loix, garantiront à leurs jugements une exécution indépendante des efforts du crédit, des artifices de l'intrigue, & d'un recours trop fréquent à ces voies extraordinaires, ouvertes en apparence pour l'innocence opprimée, & preſque toujours employées à la laſſer & à l'abattre dans ſes ſuccès.

On ne verra plus dans les temples de la juſ-

tice ni des attributions illégales ; ni des exceptions irrégulieres, imaginées pour les grands & auxquelles tant d'autres veulent participer afin de le paroître ; ni des distinctions révoltantes jusques dans la punition des nobles, des Ministres des Autels, dégradés par le crime, contre lequel leur rang, & leur caractère les avoient environnés des plus puissants préservatifs ; ni tous ces ménagements, à l'aide desquels ces classes favorisées, humilient encore, du haut de l'échaffaut, le Plébéïen vertueux, témoin des égards avec lesquels la loi, complice de la fierté des riches, paroît les respecter, lors même qu'elle les frappe.

Bientôt enfin, il ne regnera plus d'incertitude sur l'étendue & la nature de l'influence libre, sans quoi elle seroit nulle & illusoire, que les Tribunaux suprêmes doivent avoir dans l'acte de la législation ; leurs fonctions affermies & déterminées n'auront plus de révolutions à craindre ; & cet appui le plus ferme des loix, le respect pour ceux qui en sont les dépositaires, assurera à jamais leur Empire.

C'est dans les délibérations nationales, que tout prenant une nouvelle vie, se corrige, se perfectionne & se régénere. C'est

là

là que l'on travaille à réformer, ce qui eſt bien plus pénible ſans doute, mais bien plus utile auſſi que de détruire, tout ce qui renouvellé peut ſervir encote utilement l'humanité, la Religion, la Patrie, les arts & les Sciences.

Dans cette heureuſe révolution des mœurs publiques je vois relever la gloire du Sacerdoce en attachant ſans exception pour aucun rang, tous les Miniſtres des autels à leurs fonctions indiſpenſables ; en éloignant des grandes villes & ſur-tout de la capitale, cette foule d'Eccléſiaſtiques qui vont y conſumer, au moins inutilement, des biens qui ſont le patrimoine des Pauvres, la plus grande reſſource de l'Etat dans les ca..mités ; qui y abſorbent par le faſte, par le luxe & par des excès ſcandaleux, des revenus trop ſouvent acquis par l'intrigue ; & qui dégradent de toutes manieres un état, dont ils ne portent ni aſſez de marques extérieures pour annoncer qu'ils l'honorent, ni aſſez peu pour le décharger de l'opprobre de leur conduite. Par une ſuite des mêmes vues pour l'utilité de la religion & de l'ordre civil, les grands Seigneurs, les riches propriétaires ſeront ramenés dans leurs terres, pour y édifier par la pratique des vertus Chrétiennes, pour les féconder par une

consommation bien entendue ; pour y encourager l'agriculture par des exemples & des secours qu'ils sont presque seuls en état de donner ; pour y surveiller la conduite, & y reprimer la tyrannie de leurs intendants, de leurs agents, de leurs Juges, ces fléaux des campagnes, ces vampires des Seigneurs & des Vassaux.

A la lueur des plus grands principes, tout militaire éclairé sur l'amour de la gloire son idole, connoît d'abord une patrie ; il apprend à ne pas rougir de l'Evangile, bien instruit d'ailleurs, que ce n'est pas à son bras à lui faire des conquêtes ni à étendre son empire ; Citoyen avant d'être soldat, il s'arme pour la sûreté du Prince & de l'Etat, jamais contre leurs intérêts : Alors cette profession jouit de la distinction qui lui est dûe, jusqu'à ce que, la religion, ayant réuni tous les esprits sous la douceur de ses maximes, ait la consolation de voir la Paix régner en tous lieux entre tous les hommes enfans d'un même Pere ; jusqu'à ce que le fléau de la guerre soit banni de la face de la terre, & que l'art meurtrier de la faire soit enfin effacé & proscrit du rang des connoissances humaines.

A tant de bienfaits, que le retour à la foi, aux loix & aux mœurs nous procure, ſe joint encore l'anobliſſement de toutes les profeſſions par l'anéantiſſement des dictinctions qui les rabaiſſent & ſouvent les dégradent. Le courage du cultivateur relevé, par l'aſſurance du fruit de ſes travux ; l'induſtrie & le commerce ranimés par l'affranchiſſement des entraves ; la corvée, aviliſſante & ruineuſe, remplacée par tout par l'impoſition la plus exacte ſur tous les biens, d'après la loi d'un Prince auſſi grand Roi que grand Chrétien, qui y aſſujettit ceux-même des Egliſes, & cela dans un temps, où l'ordre de la Nobleſſe d'origine, loin d'avoir des privilèges, étoit encore à naître ; la contrainte par corps, qu'on décerne pour les plus légers intérêts, remplacée par des moyens plus doux & moins funeſtes à l'Etat ; la mendicité honteuſe, ce fléau qui accuſe & dégrade l'humanité, qui afflige la religion & qui corrompt les mœurs, abolie ; non par une barbarie qui ne laiſſe à l'indigence que le choix de la mort ſur ſes foyers ou dans des aziles infectes, mais par des établiſſemens utiles ; que facilitera la proſpérité générale : Voilà, au moins, une

partie des fruits que nous promet ce grand conseil de Religion, de sagesse & de Justice qui va s'ouvrir à nos regards.

Avec quel soin ne feront-ils pas propagés tant de grands avantages, par le caractère national, qu'excitées par l'assemblée générale, prendront aussi à l'envi les unes des autres celles de chaque Province ! Toute autre ambition que celle de faire le bien en étant exclue, un rang distingué n'en sera que plus redouté, à cause des plus grandes obligations qu'il impose. Toute prééminence paroîtra un fardeau, qui ne sera allégé que par les talens & par le zele. Ce ne sera plus par une simple chronologie de noms, & par une obscure série d'anciens titres, genre de mérite, si léger & si équivoque, mais par la réunion de qualités & de vertus utiles à la Patrie, qu'on s'efforcera de mériter, & qu'on parviendra à obtenir la considération personnelle. Un choix libre & réfléchi, indépendant de distinctions oiseuses, ayant désigné tous les membres de ces Sénats Citoyens, aucun n'y paroîtra déplacé, & comme emprunté. Alors on ne sera plus forcé de recourir à ces modifications d'assemblées, qui, animant la vanité des uns,

& la cupidité des autres, concentrent dans quelques individus la connoiſſance des affaires, éteignent l'intérêt & la vigilance du grand nombre, & n'occupent les loiſirs d'une portion éclairée que de viſites de cérémonial, de harangues de ſtyle, & de feſtins ruineux.

Et, tant de belles réformes dans toutes les parties, dans toutes les claſſes, dans tous les genres, comment s'opereront-elles ? moins encore par des loix trop ſouvent impuiſſantes qui commandent envain, que par de ſages combinaiſons d'ordre, de vues, d'intérêt qui entraînent & perſuadent ; par des moyens ſi bien concertés, que chacun ne penſe trouver d'avantage qu'a demeurer à ſa place & à y concourir à la proſpérité commune ; par la force enfin, & par l'empire de l'opinion publique.

C'eſt cette opinion qui, lorſqu'elle eſt le fruit du ſentiment, le cri de la délicateſſe, l'expreſſion de l'amour pour les loix & pour le bien public, protege les mœurs, rappelle aux vrais principes, s'éleve contre la violence. Nul ne ſauroit être innocent quand elle le condamne ; nul ne ſera criminel lorſqu'elle l'abſout ; nul ne peut-être accuſé de

désobéissance, quand elle proclame le devoir, nul, au contraire, ne passera pour rebelle, lorsqu'elle commande une sage résistance; nul ne paroîtra vaincu sous la violence qui l'opprime; nul n'encourra, même sous les marques du déshonneur, l'opprobre & la flétrissure, tant qu'elle rassurera son cœur & élevera son ame au-dessus de tous les revers.

Telles sont les ressources que nous offre cet amour général de l'humanité, du bien & de l'ordre qui se montre par-tout, qui éclate de tous côtés dans ce grand Royaume. Avec qu'elle confiance & qu'elle joie nous l'envisageons cet enthousiasme patriotique, comme un principe efficace d'un meilleur ordre de choses, & de régénération dans toutes les parties! Que les Nations étrangeres & rivales s'applaudissent de nos dissensions, ou qu'elles soient jalouses de nos vertus & de nos lumieres; si elles envisagent sans dépit cette grande époque de la France, elles ne la verront pas sans admiration.

Mais, que sont, ô mon Dieu! les plus grands efforts des hommes; que deviendront leurs foibles conseils; à quoi aboutiront leurs vastes projets pour le bonheur de la

France, ſi vous ne les protégez par votre toute puiſſance; ſi vous ne les éclairez de votre ſageſſe; ſi vous ne ſoutenez vous-même cet Empire que vous avez élevé ! Quel autre que vous ſeul, Dieu de nos peres, peut ramener parmi nous les jours purs, calmes & ſereins, que, ſoumis à vos loix, nous avions coulé dans les douceurs de la Paix !

Accordez-là donc, Seigneur, accordez-là cette Paix, ce bien au-deſſus de toutes les idées que nous pouvons nous en former; qu'elle ſoit donnée à nos vœux, à nos ſoupirs & à nos priéres. Au milieu des troubles & des calamités qui ont altéré & défiguré la beauté de ſon regne, ouvrage de votre Toute-Puiſſance, elle aura la ſtabilité & la durée que votre force ſeule peut lui communiquer, *Fiat Pax in virtute tua.* Par la vertu de votre bras étendu vers nous, l'abondance des biens ſpirituels & temporels, dont nous éprouvons la diſette depuis tant d'années, renaîtra dans nos contrées, & portera la conſolation dans l'enceinte de nos murs, *& abundantia in turribus tuis.*

Loin de nous tout intérêt perſonnel; loin ce terrible égoïſme, fléau deſtructeur de la ſociété dont il rompt tous les liens, & dont

548

il renverſe toutes les baſes; c'eſt pour nos freres, c'eſt pour nos proches, c'eſt pour tous les hommes, avec qui nous voulons en goûter les douceurs & en partager les avantages, que nous aimerons à la poſſéder cette Paix, & à nous entretenir des biens qu'elle apporte, *Propter fratres meos & proximos meos loquebar pacem.* Ah! c'eſt ſur-tout en penſant à cette Cité Sainte, après laquelle nous ſoupirons ici-bas, à la maiſon du Seigneur notre Pere commun, où tous les cœurs réunis & abſorbés en lui s'enivreront du fleuve de Paix qu'il verſera dans les ames; c'eſt pour cette grande & unique fin de l'homme, que nous déſirons ſur la terre cette Paix, qui, ſeule peut nous en retracer l'image, & nous en mériter la jouiſſance, *Propter domum domini dei noſtri quæſivi bona tibi.* Qu'elle ſoit pour nous, ô mon Dieu, comme pour vos chers Diſciples, lorſque vous quittâtes la terre, la marque ſignalée de votre tendreſſe, le doux lien qui doit nous unir tous en vous dans ce lieu d'exil & de pélérinage, le gage de notre conſommation en vous dans la patrie & dans l'éternité.

FIN.